



CANADA

The Permanent Mission of Canada  
to the United Nations  
at Geneva

La Mission permanente du Canada  
auprès des Nations Unies  
à Genève

**Check against delivery**

## STATEMENT

by

**David MANICOM**

Minister-Counsellor

Head, Humanitarian Affairs Section

Permanent Mission of Canada to the United Nations at Geneva

to the

**94<sup>th</sup> Session of the Council**

of the International Organization for Migration

Geneva, 29 November 2007

---

**Vérifier à l'audition**

## INTERVENTION

de

**David MANICOM**

Ministre-Conseiller

Chef, Section des Affaires humanitaires

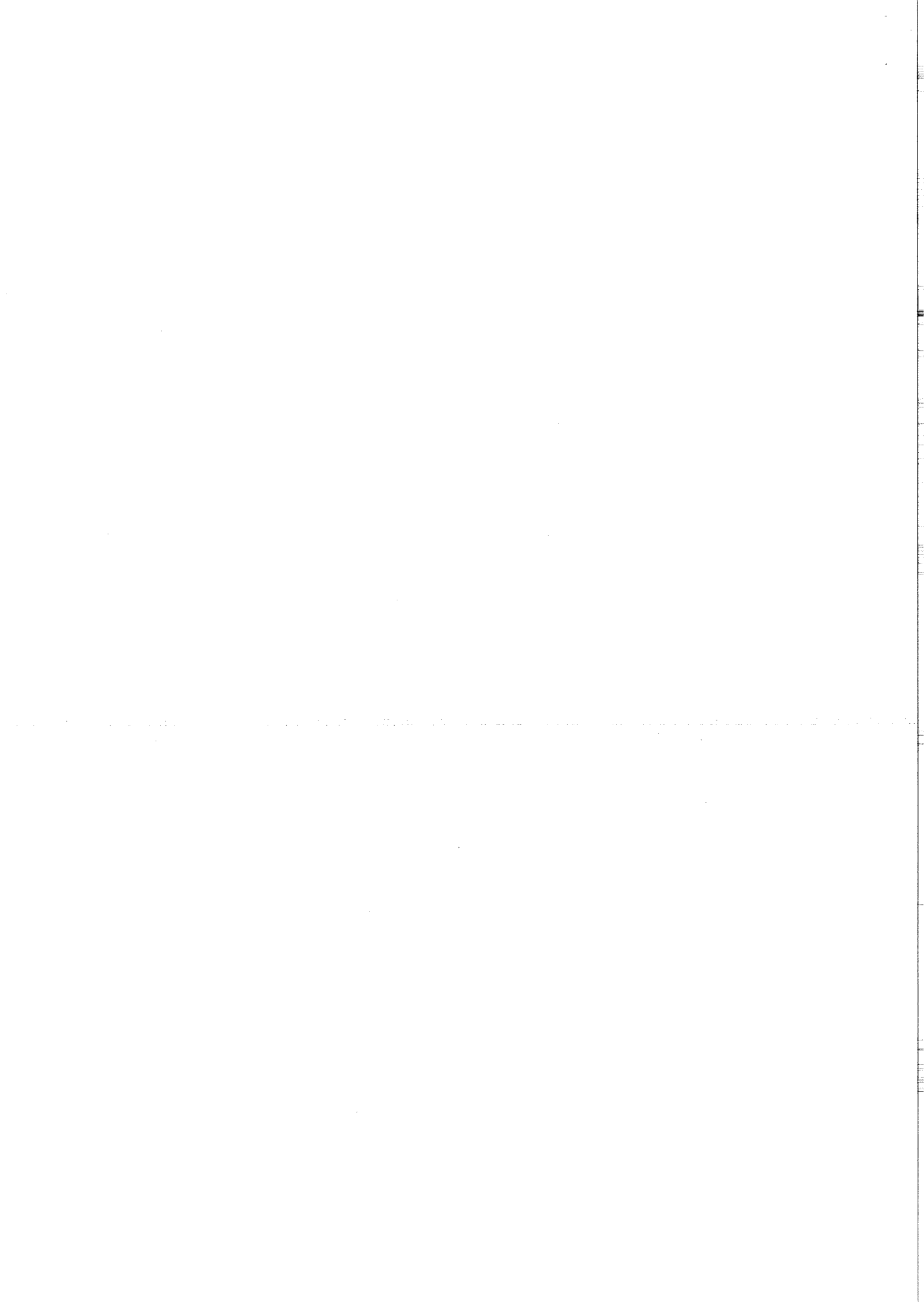
Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

à la

**94<sup>e</sup> Session du Conseil**

de l'Organisation internationale pour les Migrations

Genève, le 29 novembre 2007



Mister/Madam Chair,  
Distinguished Delegates,

In many respects, 2007 has been a busy and successful year for IOM, with the completion of the IOM Strategy being, in Canada's view, the most significant achievement. In recent years, Canada has sensed uncertainty over the scope of IOM's mandated responsibilities. The "Strategy Document" clarifies this by identifying the main activities on which IOM should focus. The document also streamlines and rationalizes the governance structure by eliminating what Canada has long felt to be an artificial distinction between budgetary and policy matters, and it increases the capacity-building facility for developing member states and member states with economies in transition.

Canada would like to take this opportunity to thank Ambassador Al-Hajjaji for her dedication and skill in steering the IOM Strategy negotiations to a conclusion, fellow member states for their active participation and sense of compromise, and the IOM Administration for its genuine spirit of cooperation. Overall, the level of engagement in this process was commendable. But our work must not end here.

On paper, the IOM Strategy is certainly a step forward, but much remains to be done, particularly to ensure that we, the member states, make good use of the new streamlined governance structure. We agreed that program and policy issues need to be discussed in a single committee, so we decided to abolish the Subcommittee on Budget and Finance and create the Standing Committee on Programmes and Finance (SCPF). But in order to have informed debates on both program and policy areas of real interest to us, member states need to take an active role in setting the agenda for the SCPF, and this cannot be done a week or two before the meeting.

The discussions we held a month ago at the first meeting of the SCPF were useful and certainly served to inform member states. However, in our view, they suffered from lack of preparation time and documentation. For this reason, we would like to invite the IOM Administration to convene "Pre-SCPF" informal consultations at least 6 weeks in advance of the SCPF to discuss the agenda. This would allow additional items requested by member states to be adequately prepared, documents to be circulated and sent to capitals in a more timely fashion, and instructions to be received in time for the meeting.

Mister/Madam Chair,

2007 also served to highlight for Canada IOM's capacity for developing new partnerships to facilitate labour migration to Canada. Often these partnerships will include Canada's provincial authorities, Canadian employers as well as government officials from the country of origin.

In addition to the successful "Seasonal Agricultural Workers Project" established in 2003 between a Canadian farmer-employers association and the Government of Guatemala, IOM has been increasingly engaged this year with other Canadian employers. Most recently, partnerships have been established with employers in the meat processing sector who are seeking to recruit workers in various countries, including Colombia, Mauritius, El Salvador and Honduras. Some Canadian provinces are also considering the possibility of collaborating with IOM on labour migration facilitation to address labour market needs in other sectors.

These success stories speak not only to the quality of the services IOM provides worldwide, but also to the new and varied partners approaching IOM for its expertise in migration services. In Canada, where a system of managed migration is in place, IOM can establish partnerships with employers without having to enter into an agreement with the federal government. The Government of Canada encourages and facilitates the relationship developing between Canadian provinces and employers and IOM. We believe that these new types of partnerships represent promising practices.

Finally, Mister/Madam Chair, Canada would like to reiterate its vision of the organization: 1) For Canada, IOM is first and foremost a migration organization, not a development or a humanitarian agency; 2) Humanitarian work conducted by IOM should have clear links to migration, or if not, should only be done on an exceptional basis, and/or during major crises where all hands are needed on deck; 3) IOM can legitimately engage in development and migration issues, but with the primary focus on migration. Other organizations have their primary focus on development; and 4) IOM should be a facilitator on migration policy issues, not an advocate.

Overall, Canada's view is that international organizations and agencies should have clearly defined mandates, and can best add value through a focus on their core areas of expertise, expertise that can become diluted with too broad a scope of activities. Broader humanitarian and development roles for IOM increase the potential for overlapping and inefficient mandates within the international system. Such roles should be undertaken with caution, and only after obtaining the support of member states. The potential costs to IOM's core budget of such roles need to be carefully assessed and clearly communicated to member states.

Canada is committed to playing an active role in overseeing the implementation of the Strategy, particularly via the SCPF, and we call upon our fellow member states to be as engaged in the Strategy follow-up as they were in the Strategy negotiations.

Thank you, Mister/Madam Chair

Madame la Présidente / Monsieur le Président,  
Distingués délégués,

À bien des égards, 2007 a été une année chargée et réussie pour l'OIM, le parachèvement de sa Stratégie ayant été, aux yeux du Canada, sa réalisation la plus importante. Ces dernières années, le Canada a perçu de l'incertitude autour des champs de responsabilité de l'OIM. Le «document de stratégie» clarifie la situation en précisant les principales activités sur lesquelles l'OIM doit se concentrer. De plus, en supprimant la distinction entre les questions budgétaires et de politique, que le Canada juge depuis longtemps artificielle, la Stratégie rationalise la structure de gouvernance. Elle permet aussi aux États membres en développement et à ceux ayant une économie en transition de disposer de fonds supplémentaires pour le renforcement de leurs capacités.

Le Canada tient à exprimer sa gratitude à Madame l'Ambassadrice Al-Hajjaji pour son dévouement et la compétence avec laquelle elle a mené à terme la négociation de la Stratégie de l'OIM. Il remercie également les États membres pour leur participation active et leur sens du compromis, ainsi que l'Administration de l'OIM pour son véritable esprit de collaboration. L'ampleur de la participation à ce processus a dans l'ensemble été louable, mais nous devons poursuivre nos efforts.

En théorie, la Stratégie de l'OIM est certainement un pas dans la bonne direction. Toutefois, il nous reste beaucoup à faire surtout pour que nous, les États membres, puissions tirer avantageusement parti de la structure de gouvernance nouvellement rationalisée. Nous avons convenu de débattre des questions de programme et de politique dans le cadre d'un comité unique. Aussi avons-nous décidé d'abolir le Sous-comité du budget et des finances et de créer le Comité permanent des programmes et des finances (le CPPF). Mais pour tenir des débats éclairés sur les questions de programme et de politique qui les intéressent réellement, les États membres doivent participer activement à l'établissement de l'ordre du jour des réunions du CPPF, ce qui ne peut être fait une semaine ou deux avant la réunion.

Les discussions que nous avons tenues voici un mois, à la première réunion du CPPF, ont été fructueuses et ont certainement contribué à informer les États membres. Selon nous, toutefois, ces discussions se sont ressenties du fait que les participants ont manqué de documentation et de temps pour se préparer. C'est pourquoi nous invitons l'Administration de l'OIM à tenir des consultations informelles pour discuter de l'ordre du jour de la réunion du CPPF au moins six semaines avant qu'il ne se réunisse. Il sera ainsi possible de bien préparer les points que les États membres souhaitent ajouter à l'ordre du jour, de faire circuler les documents et de les transmettre aux capitales plus rapidement, et de recevoir les instructions à temps pour la réunion.

Madame la Présidente / Monsieur le Président,

En ce qui concerne le Canada, l'année 2007 a aussi mis en évidence la capacité de l'OIM d'établir de nouveaux partenariats pour faciliter la venue de travailleurs sur son territoire. Ces partenariats s'établissent souvent avec les autorités provinciales du Canada, des employeurs canadiens ainsi que des fonctionnaires du pays d'origine.

Outre sa participation au fructueux projet des travailleurs agricoles saisonniers mis sur pied en 2003 entre une association canadienne d'agriculteurs-employeurs et le gouvernement du Guatemala, l'OIM a intensifié le dialogue cette année avec d'autres d'employeurs canadiens. Elle a dernièrement formé des partenariats avec des employeurs du secteur de la transformation de la viande, qui souhaitent recruter des travailleurs dans divers pays, dont la Colombie, l'île Maurice, le Salvador et le Honduras. Certaines provinces canadiennes envisagent également de collaborer avec l'OIM pour faciliter la venue sur leur territoire de travailleurs qui répondront à des besoins observés dans d'autres secteurs.

Ces réussites témoignent non seulement de la qualité des services fournis par l'OIM partout dans le monde, mais aussi de la nouveauté et de la diversité des partenaires qui font appel au savoir-faire de l'OIM dans le domaine migratoire. Le Canada s'étant doté d'un système de gestion des migrations, l'OIM peut former des partenariats avec les employeurs sans avoir à conclure une entente avec le gouvernement fédéral. De fait, celui-ci encourage et facilite l'établissement de relations entre l'OIM et les provinces et employeurs canadiens. Il estime en effet qu'il s'agit là d'un nouveau type de partenariats fort prometteur.

En terminant, Madame la Présidente / Monsieur le Président, le Canada voudrait rappeler sa vision de l'organisation: 1) Pour le Canada, l'OIM est d'abord et avant tout une organisation vouée aux migrations, non au développement ni aux affaires humanitaires; 2) l'action humanitaire de l'OIM doit être clairement liée aux migrations, ou n'être menée que dans des circonstances exceptionnelles, ou à l'occasion de crises majeures nécessitant la mobilisation de tous et chacun; 3) l'OIM peut légitimement s'occuper de questions de développement liées aux migrations, mais en donnant la priorité aux aspects migratoires; le développement étant la priorité d'autres organisations; et 4) en ce qui a trait aux politiques migratoires, l'OIM doit jouer un rôle de facilitateur, non de défenseur.

Le Canada considère de façon générale que les organisations et agences internationales doivent avoir un mandat clairement défini, et qu'elles sont le plus susceptibles de présenter une valeur ajoutée lorsqu'elles limitent leur action aux domaines où elles possèdent un savoir-faire, celui-ci risquant de se diluer lorsque les activités sont trop diversifiées. Tout élargissement du rôle joué par l'OIM dans le domaine humanitaire et du développement accroît le risque que les organisations faisant partie du système international ne se révèlent inefficaces et ne voient leurs mandats se chevaucher. L'OIM ne peut assumer un tel rôle qu'avec prudence et seulement après avoir obtenu l'appui des États membres. Le coût que ce rôle pourrait entraîner pour le budget de base de l'OIM doit être soigneusement évalué et clairement indiqué aux États membres.

Le Canada est déterminé à contribuer activement à la surveillance de la mise en oeuvre de la Stratégie, surtout par l'intermédiaire du Comité permanent des programmes et des finances. Aussi exhorte-t-il les États membres à consacrer au suivi de la Stratégie des efforts aussi importants que ceux qu'ils ont consentis pour sa négociation.

Je vous remercie Madame la Présidente, Monsieur le Président.

